

(N° 24.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1872-1873.

Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1873.

*(Voir le N° 81, session de 1871-1872, et les N°s 4 et 67, session de 1872-1873
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit .

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1873, à la somme de quarante-sept millions sept cent soixante huit mille six cents francs soixante-dix-neuf centimes (fr. 47,768,600-79 centimes), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 19 décembre 1872.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. WOUTERS.
HAGEMANS.*

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1873.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		
		ordinaires et permanentes.		extraordinaires et temporaires.
	CHAPITRE PREMIER.			
	SERVICE DE LA DETTE.			
		SOMMES AFFECTÉES au service		TOTAL
		des intérêts.	de l'amortissement.	par dette.
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novemb. 1842.	5,498,990 78	»	5,498,990 78
2	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. c., décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873.	2 040,000 »	»	
	Dotation de l'amortissement: 1/2 p. c. du capital de l'emprunt (mêmes semestres.	»	255,000 »	2,295,000 »
	Intérêts du capital de fr. 55,464,182-22 c., à 4 1/2 p. c., 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 24 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873.)	2,495,888 20	»	
	Dotation de l'amortissement: 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres).	»	277,320 91	2,773,209 11
	Intérêts du capital de 67,508,500 fr., à 4 1/2 p. c., 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873.)	5,037,882 50	»	
5	Dotation de l'amortissement: 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres.)	»	337,542 50	3,375,423 »
	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4 1/2 p. c., 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855			

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		
		ordinaires et permanentes.		extraordinaires et temporaires.
		SOMMES AFFECTÉES au service		TOTAL
		des intérêts.	de l'amortissement.	par dette.
	(semest. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873) . .	6,365,560 50	»	
	Dotation de l'amortisse- ment : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres).	»	707,284 50	7,072,845 »
	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 1/2 p. c., 4 ^e série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873).	2,965,293 »	»	
	Dotation de l'amortisse- ment : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres).	»	329,477 »	3,294,770 »
	Intérêts du capital de 58,581,000 fr., à 4 1/2 p. c. 5 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt au- torisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1873).	2,636,145 »	»	
	Dotation de l'amortisse- ment : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres).	»	292,905 »	2,929,050 »
	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 1/2 p. c., 6 ^e série, provenant: 1 ^o du capital de 60,862,800 fr., restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres auto- risée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négo- cié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capi- tal de 15,865,500 francs, formant approximative- ment le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'Etat, et le montant du rem-			

3
suite.

23,331,614 11

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	SOMMES AFFECTÉES au service			
	des intérêts	de l'amortissement.	TOTAL par dette.	
5 suite.	boursement des avances pour complément d'in- stallations, etc., (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1875). . .	3,497,683 50	"	
	Dotation de l'a- mortissement : 1/2 p. c. du ca- pital précité de 77,726,300 fr. (mêmes semes- tres).	"	388,631 50	5,886,315 "
	TOTAUX. .	28,537,443 48	2,588,161 44	31,125,604 89
4	Frais relatifs aux diverses natures de dettes . . .		58,000 "	
5	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1875 et au 1 ^{er} janvier 1874)		500,000 "	
6	Arrérages de l'inscription portée au même grand- livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (mêmes semestres)		846,560 "	
7	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).		80,106 14	
8	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.		105,820 10	
9	Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.		21,164 02	
10	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)		672,350 "	56,202,484 39
11	Quote part de la Belgique du chef de la reprise par l'Etat de la ligne de Spa à la frontière Grand- Ducal		500,000 "	
12	Annuité du rachat de la ligne de Pepinster à Spa.		306,000 "	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.																																								
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.																																									
15	Troisième annuité (calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 12,800,000 francs), pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'Etat, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	576,000	»																																									
14	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,603,000	»																																									
15	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500	»																																									
16	Rentes viagères	»	399 24																																									
CHAPITRE II.																																												
RÉMUNÉRATIONS.																																												
17	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens. (Art. 1 ^{er} de la loi du 3 juin 1870 et art. 3 de l'arrêté royal du 30 juin 1870.) . . .	2,000,000	»																																									
<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordinaires.</th></tr><tr><td>Pensions civiles et autres accordées avant 1850 . . .</td><td>16,000 »</td></tr><tr><td>— civiles . . .</td><td>38,000 »</td></tr><tr><td>— militaires. . .</td><td>»</td></tr><tr><td>— de l'ordre de Léopold. . .</td><td>»</td></tr><tr><td>Marine.—Pensions militaires. . .</td><td>»</td></tr><tr><td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays Bas. . .</td><td>2,000 »</td></tr><tr><td>Secours sur le fonds dit de Waterloo. . . .</td><td>2,000 »</td></tr><tr><td></td><td>7,803,000</td></tr></table>					CHARGES		ordinaires.	extraordinaires.	Pensions civiles et autres accordées avant 1850 . . .	16,000 »	— civiles . . .	38,000 »	— militaires. . .	»	— de l'ordre de Léopold. . .	»	Marine.—Pensions militaires. . .	»	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays Bas. . .	2,000 »	Secours sur le fonds dit de Waterloo. . . .	2,000 »		7,803,000																				
CHARGES																																												
ordinaires.	extraordinaires.																																											
Pensions civiles et autres accordées avant 1850 . . .	16,000 »																																											
— civiles . . .	38,000 »																																											
— militaires. . .	»																																											
— de l'ordre de Léopold. . .	»																																											
Marine.—Pensions militaires. . .	»																																											
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays Bas. . .	2,000 »																																											
Secours sur le fonds dit de Waterloo. . . .	2,000 »																																											
	7,803,000																																											
18	Pensions civiles des divers Départements.		58,000																																									
<table><tr><td>Affaires Étrangères. . .</td><td>112,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Justice</td><td>690,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Intérieur</td><td>400,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Travaux publics. . .</td><td>410,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Guerre.</td><td>70,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Finances</td><td>1,923,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Cour des comptes . .</td><td>28,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Pensions ecclésiastiques. . .</td><td>293,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Arriérés de pensions de toute nature</td><td>6,000</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td></td><td>7,803,000</td><td>58,000</td><td></td></tr></table>					Affaires Étrangères. . .	112,000	»		Justice	690,000	»		Intérieur	400,000	»		Travaux publics. . .	410,000	»		Guerre.	70,000	»		Finances	1,923,000	»		Cour des comptes . .	28,000	»		Pensions ecclésiastiques. . .	293,000	»		Arriérés de pensions de toute nature	6,000	»			7,803,000	58,000	
Affaires Étrangères. . .	112,000	»																																										
Justice	690,000	»																																										
Intérieur	400,000	»																																										
Travaux publics. . .	410,000	»																																										
Guerre.	70,000	»																																										
Finances	1,923,000	»																																										
Cour des comptes . .	28,000	»																																										
Pensions ecclésiastiques. . .	293,000	»																																										
Arriérés de pensions de toute nature	6,000	»																																										
	7,803,000	58,000																																										
				10,563,116 40																																								

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
19	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances.)		500,000	
20				
	</			